

Nous notons au passage les mesures positives prises à l'occasion du présent débat sur le budget pour encourager d'une façon pratique, juste et sensée la mainmise canadienne sur nos entreprises. Je veux parler entre autres de la disposition prévoyant la déduction de l'intérêt payé sur les fonds empruntés pour l'achat d'actions de sociétés canadiennes, de la décision d'investir dans des entreprises canadiennes 90 p. 100 des fonds des caisses de pensions et autres caisses semblables, qui sont versés par les Canadiens, les dispositions très sensées visant à modifier les retenues fiscales, la disposition concernant les petites sociétés et prévoyant un taux d'impôt différent qui ne s'appliquerait qu'aux compagnies canadiennes, et la question du partage des excédents dont disposent les entreprises canadiennes.

Je pense que cette longue discussion de la politique fiscale, que nous avons menée au Parlement et dans tout le Canada, nous aura beaucoup appris sur nous-mêmes. Nous sommes avant tout des gens pragmatiques et pratiques. Il est tout à fait évident à présent que notre pays ne trouve pas à son goût des propositions par trop schématiques tendant à bouleverser de fond en comble des institutions établies. Dans l'abstrait, ces propositions peuvent sans doute avoir quelque chose de fascinant, mais il est manifeste qu'elles ne tiennent pas compte de notre histoire et de nos traditions et qu'elles ne conviennent pas au Canadien moyen. Il me semble qu'à propos des structures et des méthodes fiscales, on peut dire que la majorité de nos compatriotes préfèrent avoir affaire à un mal qu'ils connaissent bien, plutôt qu'à un mal dont ils ignorent tout. Un autre point mis en relief par ces longues discussions c'est la reconnaissance de la diversité naturelle de notre pays, trop vaste et aux aspects trop multiples pour être régi par une théorie ou structure fiscale simpliste. J'accueille donc avec joie comme les autres députés, le maintien de certains privilèges fiscaux qui s'imposent, par exemple pour le développement des régions isolées pour de l'exploitation minière ou l'industrie du pétrole. Le budget reconnaît également la situation particulière de sociétés telles que les coopératives et les caisses populaires qui, vous le savez, ont toute ma vie retenu mon intérêt.

Quant à tous ces changements proposés, je dois dire qu'il est impossible pour le moment de s'étendre sur le volumineux projet de loi qui nous a été remis. Toutefois, nul doute que des points du bill devront être élucidés et j'espère que tous les députés contribueront à en faire le meilleur projet de loi possible, afin que le contribuable puisse à son tour régler ses affaires conformément à une loi simple et bien rédigée.

Il y a d'autres aspects du budget dont je me réjouis et qui constituent un soulagement pour des secteurs méritoires de notre société. Par exemple, la décision de ne pas assujettir les maisons privées à l'impôt sur les gains en capital; je signalerai aussi la décision de modifier les taux d'impôt sur le revenu de façon que l'on peut maintenant affirmer que ceux que l'on a appelé, au cours de ce long débat, les salariés moyens, ceux qui gagnent plus de \$10,000 par année, ne verront pas leur impôt augmenter en chiffres absolus. J'ai déjà parlé de la décision très importante et réaliste qui a été prise à l'égard de l'épineuse question de la répartition des excédents des sociétés.

Le député de Don Valley (M. Kaplan) a mentionné les répercussions politiques du long processus d'enquête et de délibérations auquel a donné lieu notamment l'étude du Livre blanc. Je ne puis, pour ma part, me rappeler une consultation plus intensive et plus complète de la population canadienne. Personne n'osera dire, comme nous l'avons déjà entendu dire en d'autres occasions, que le gouvernement n'était pas disposé à l'écouter. Dans un certain sens, les nouvelles propositions sont un triomphe de la démocratie. Je suis persuadé qu'elles sont le résultat de l'important travail du comité des finances de la Chambre des communes. Les membres de ce comité ont droit à toute notre gratitude pour le travail qu'ils ont accompli et pour ce rapport, qui a indiscutablement servi de base judicieuse au budget.

• (4.10 p.m.)

Outre ces importantes modifications à l'impôt sur le revenu, qui, en un sens, ont fait oublier les autres changements essentiels apportés dans le budget, je voudrais traiter brièvement de quelques-unes des modifications tarifaires, aux taxes de vente et d'accise. J'applaudis à la décision du gouvernement de modifier le tarif touchant la production du polyéthylène, à cause de l'encouragement ainsi donné à cet important secteur de l'industrie des produits chimiques mais surtout à cause de l'espoir qu'il laisse entrevoir, à l'industrie pétrochimique en particulier, de pouvoir s'assurer l'intérêt, la participation et la collaboration du gouvernement pour résoudre ses nombreuses difficultés. Ces difficultés, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) les a bien expliquées hier. Les députés devaient être aussi heureux que moi de voir avec quelle insistance il a parlé des problèmes de l'industrie et de sa ferme intention de l'aider à les résoudre.

L'industrie pétrochimique mérite l'appui du Parlement car elle est une des industries les plus avancées du pays, du point de vue technologique. Nous devons rester à la hauteur de ce progrès technique si nous voulons réussir comme société industrielle moderne. On pourrait en dire autant de l'électronique, qui bénéficiera grandement de la suppression de la taxe d'accise spéciale de 15 p. 100 sur toute une variété de produits électroniques destinés à la consommation. En apportant ce changement, le gouvernement a répondu au vœu non seulement des compagnies productrices de l'industrie mais de leurs syndicats. Comme c'est toujours le cas à l'annonce, le soir de l'exposé budgétaire, de la réduction d'une taxe considérable, il en résultera quelques difficultés et inconvénients. Je sais que plusieurs détaillants ont un stock considérable de produits électroniques sur lesquels ils ont payé la taxe. Beaucoup d'entre eux sont à la tête d'entreprises relativement modestes et ne peuvent assumer une perte sensible.

J'attends deux choses du gouvernement. J'espère qu'il va tenir compte de la situation de ces gens et surtout que les grands producteurs de l'industrie électronique, qui ont préconisé si longtemps et si efficacement cette importante réforme, ne laisseront pas leurs concessionnaires et détaillants en assumer tout le fardeau.

Je représente, comme les députés le savent, une circonscription de producteurs et de consommateurs de produits laitiers. La suppression de la taxe de vente sur la